



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME

Question écrite n° 110871

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les propositions exprimées par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). La CGPME souligne la nécessité d'innover pour préparer l'avenir. Pour faire entrer l'intelligence économique dans la pratique des PME, elle propose d'établir une cellule d'alerte sur la contrefaçon au niveau départemental, et ce afin de repérer rapidement les signaux de contrefaçon. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

La lutte contre la contrefaçon s'appuie sur un partenariat instauré de longue date entre les titulaires de droits et les services publics. Des relations privilégiées existent également entre les administrations compétentes dans ce domaine et les fédérations professionnelles mais aussi avec les associations chargées de défendre les intérêts des fabricants, comme par exemple, le Comité Colbert ou l'Union des fabricants. Pour sa part, la douane a développé une coopération fructueuse avec les entreprises ayant déposé une demande d'intervention, formalité qui met les services douaniers en situation d'agir plus efficacement au bénéfice des sociétés qui sollicitent leur concours. Aujourd'hui, plus de 700 demandes d'intervention sont enregistrées couvrant pratiquement tous les secteurs professionnels. Dans ce cadre, les titulaires de droits prennent contact presque quotidiennement avec les services douaniers en cas de suspicion de contrefaçon. Cette démarche vaut tant pour des produits détectés sur le territoire national que des importations potentielles d'articles identifiés sur d'autres marchés ou des offres de vente en ligne. Sensibilisés par les campagnes d'information sur les risques liés à l'achat de contrefaçons, actions auxquelles la douane est largement associée, de nombreux consommateurs signalent aussi régulièrement, aux services douaniers, des cas de fraude. Il ne semble donc pas utile de créer un échelon intermédiaire (telle une cellule d'alerte départementale) dans la collecte de l'information d'environnement ou à caractère opérationnel. La multiplication des acteurs ne paraît pas, au cas particulier, être un gage de plus grande efficacité. De façon générale, la douane a placé la lutte contre les contrefaçons au cœur de ses priorités d'action avec des résultats en progression constante. Les saisies d'articles contrefaits ont été multipliées par quatre entre 2002 et 2005 et un record historique est en vue pour 2006 (plus de 6 millions de contrefaçons interceptées) traduisant la forte mobilisation des agents des douanes pour lutter contre ce fléau. Il convient de rappeler, en outre, que le Comité national anticontrefaçon, instance créée en 1995, a pour but, en marge des relations précitées, de conforter la coopération entre le secteur public et le secteur privé pour véritablement faire front commun contre la contrefaçon.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110871

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12087

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2423